



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 FEVRIER 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Date de convocation : 16/02/2024

Présents à la séance : 13
Date d'affichage : 30/11/2023

Présents : MM BRETIN Christian, BOUGAUD Josiane, DAUVERGNE Eliane, COLONOZET Nathalie, LIEVIN Daniel, MENOULLARD Aline, PETITJEAN Cyril, ROUX Philippe, RIVATTON Xavier, FORAS Annie.

Absents excusés : Mme SEGON Astrid donne procuration à M. BRETIN Christian.
M. GAUDILLAT Bruno donne procuration à Mme COLONOZET Nathalie.
M. LAZZARONI Anthony donne procuration à Mme DAUVERGNE Eliane.
Mme JOUFFROY Brigitte

Secrétaire : Mme COLONOZET Nathalie.

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 28 novembre 2023 :

Le compte rendu du conseil municipal du vendredi 28 novembre 2023 a été approuvé à l'unanimité.

2/ Délibération pour des demandes de subventions auprès de l'Etat et du Conseil Départemental et aussi pour l'une d'entre elles auprès de la Communauté de Communes Porte du Jura :

Monsieur le Maire, BRETIN Christian présente les dossiers.

Information puis délibération sur le choix des entreprises que nous souhaitons désigner pour entreprendre les travaux d'amélioration du bâtiment extérieur de la Gare :

Maçonnerie : JAILLET BAT budget	5 376,40 € HT
Fenêtre et châssis : JURA VITRAGE budget	17 052,13 € HT
Menuiserie : MB AGENCEMENT budget	4 371,12 € HT
Peinture et façade : MEGARD Lucky budget	16 362,30 € HT
Total général :	43 161,85 € HT

Le devis initial total ayant été utilisé en vue d'instruire les demandes de subventions était de 55 163,82 € HT.

Les membres de la commission travaux valident le choix DES ENTREPRISES DESIGNEES LES MIEUX DISANTES.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le choix des entreprises pour les travaux de la Gare.

Information puis délibération sur le choix de l'entreprise que nous souhaitons désigner pour entreprendre les travaux relatifs à la création d'un parking en bas du cimetière :

EMDE : 38 615,81 € HT

Les demandes de subventions auprès de l'Etat et du Département ont été demandées lors d'un Conseil Municipal précédent.

Les membres de la commission travaux valident le choix de l'entreprise EMDE.

Concernant l'escalier, ils demandent une réduction du prix autant que possible et la mise en place d'un garde-corps.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le choix des entreprises pour entreprendre les travaux relatifs à la création d'un parking en bas du cimetière.

Information puis délibération pour formuler des demandes de subventions DETR et DST afin de réaliser un nouveau revêtement sous l'ensemble du hall de la Mairie :

Les travaux consistent à préparer un support béton parfaitement élaboré afin que le dallage constitué par un carrelage extérieur puisse se réaliser.

Le budget se décompose comme suit :

Support béton JAILLET BAT : 3 967,50 € HT

Carrelage GEDIMAT : 1 388,16 € HT

Total : 5 355,66 € HT

Les membres de la commission travaux ont validé cette proposition.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les demandes de subventions DETR et DST afin de réaliser un nouveau revêtement sous l'ensemble du hall de la Mairie.

Information puis délibération pour formuler une demande de subvention auprès la Communauté de Communes Porte du Jura afin d'acquérir des tapis neufs en faveur des activités d'arts martiaux qui se déroulent au sein de notre gymnase :

Les tapis sont altérés et ils adhèrent aussi au revêtement PVC de la salle, empêchant ainsi toutes possibilités de pouvoir les transporter dans la grande salle du gymnase lors de tournois et de manifestations d'envergure de judo et d'aïkido.

Les dirigeants nous ont alertés de ce problème et nous sollicitent pour l'achat de nouveaux tapis.

Ils souhaitent que ceux-ci soient en place assez rapidement en lien avec un grand tournoi d'aïkido qui doit se dérouler dans la grande salle du gymnase au printemps prochain.

Entreprise chargée de fournir des tapis neufs : SARL SPORTS COMTOIS à Besançon budget 6 625,00 € HT.

Les clubs de judo et d'aïkido participeront chacun à hauteur de 400 €. Leurs finances gérées avec rigueur ne leur permettent pas de davantage investir.

Les membres de la commission travaux valident ce projet d'achat.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention auprès de la Communauté de Communes Porte du Jura afin d'acquérir des tapis neufs en faveur des activités d'arts martiaux qui se déroulent au sein de notre gymnase.

Information puis délibération pour formuler des demandes de subventions DETR et DST afin d'acquérir deux columbariums qui seront implantés sur un espace du souvenir au cimetière qu'il conviendra de créer attenant à l'existant :

Aujourd'hui, la volonté des familles des défunts est très majoritairement la crémation.

L'espace du souvenir situé en bas du cimetière est très adapté à cette demande prépondérante.

Aussi, nous disposons actuellement de deux structures :

- Des cavurnes pour lesquelles la demande est très importante.
- Deux columbariums, l'un composé de 8 places qui est aujourd'hui complet et l'autre de 12 places pour lequel il reste trois places actuellement.

Aussi, nous devons en prévision des demandes nous équiper rapidement en investissant dans deux nouveaux columbariums.

Ceux-ci seront implantés sur une aire à aménager par nos salariés municipaux.

Cette future aire sera attenante à celle aujourd'hui existante.

Nous vous proposons l'achat de deux columbariums en acier corten se présentant comme suit :

- Une structure totem,
- Un treillis pour face de remplissage de totem,
- 4 cavurnes pour une urne,
- 4 cavurnes pour deux urnes.

Soit 12 urnes en tout par totem donc 24 urnes en tout.

Le coût s'élève à 6 836 € HT par columbarium soit 569 € HT par urne.

Soit au total deux columbariums pour un prix total de 13 672 € HT.

Ce prix correspond à la fourniture de portes standards mais il est possible que les familles choisissent d'autres modèles de portes en option.

Le médaillon en porcelaine est fourni mais la famille du défunt aura à charge de le faire personnaliser.

Les membres de commission travaux valident la proposition.

Ils notent que ces deux structures devront être implantées sur un espace différent de celles existantes aujourd'hui, ce qui sera précisément le cas.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les demandes de subventions DETR et DST afin d'acquérir deux columbariums qui seront implantés sur un espace du souvenir au cimetière qu'il conviendra de créer attenant à l'existant.

Information puis délibération pour formuler des demandes de subventions DETR et DST afin d'installer la climatisation au sein de deux logements communaux situés 43-45, Grande Rue en haut du restaurant la Cigale et le Fournil :

Les étés caniculaires que nous connaissons depuis quelques années rendent très inconfortable la vie de nos locataires qui résident au sein de ces deux logements.

De plus, le four de la pizzeria participe lui aussi à rendre encore plus inconfortable les températures des deux logements.

Aussi, nous souhaitons climatiser les deux pièces principales de chaque logement.

Nous avons fait appel à l'entreprise COURVIL pour nous établir une étude et un devis.

Il nous est proposé pour chaque logement deux modèles identiques soit :

- Une pompe à chaleur air air réversible Viessmann Vitoclima, avec tuyauterie cuivre frigo pompe de relevage, raccordement électrique, goulotte de protection, support mural, dépose et repose des tuiles. Utilisation d'une nacelle.

Nous prévoyons aussi la fourniture et la pose d'un cache climatisation.

Effectivement les climatiseurs seront très à la vue au niveau de la Charrière Barras.

Budget de l'opération : 2 970,00 € HT par appartement soit un total de 5 940,00 € HT.

Les membres de la commission travaux valident cette proposition mais ils notent que les frais d'entretien devront être à la charge des locataires.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les demandes de subventions DETR et DST afin d'installer la climatisation au sein de deux logements communaux situés 43-45, Grande Rue en haut du restaurant la Cigale et le Fournil.

3/ Délibération pour signer une convention avec le SIDEC relative aux technologies de l'information et de la communication :

Monsieur le Maire, BRETIN Christian présente le dossier.

Dans le cadre de ses missions, le SIDEC apporte aux collectivités une assistance « clé en main » en mettant tout ou partie de sa Direction Informatique et Technologie de l'Information et de la Communication (DITIC) à disposition de ses membres pour les assister dans le cadre de leur modernisation par l'intégration de l'outil informatique que ce soit :

Pour la gestion interne de la collectivité :

- Intranet,
- Mise en réseau des services municipaux,
- Mise en réseau des communes membres d'une communauté,
- Système d'Information Géographique.

La communication avec les autres administrations :

- Contrôle de légalité en ligne,
- Dématérialisation des échanges entre ordonnateur et comptable,
- Systèmes d'information territoriaux.

Par une délibération du 25 novembre 2023, le Comité Syndical du SIDEC a adopté un modèle de convention précisant les conditions et les modalités de mise à disposition de sa DITIC auprès de ses membres.

Il est précisé que la commune doit rembourser au SIDEC les frais de fonctionnement du service, lesquels comprennent les frais de personnel, les fournitures, le coût de renouvellement des biens et les contrats de services rattachés.

De manière forfaitaire, pour un certain nombre de services :

- GEOJURA, analyse des plans, sécurité informatique, gestion de la petite enfance, recensement des données propres à la collectivité...
- L'animation territoriale dans les services mis à disposition,
- La formation sur les logiciels et les matériels,
- La mise à disposition de personnel pour des missions particulières.

Mais aussi sur la base d'un coût unitaire pour les missions particulières.

La convention est conclue pour une durée d'un an. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximum de 6 ans.

Au terme de cette durée, elle devra faire l'objet d'un renouvellement.

Le coût unitaire pour la collectivité pour chaque élément est fixé à 241 €.

Indicativement, le coût pour notre collectivité en 2023 a été de 2 740 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de signer une convention avec le SIDEC relative aux technologies de l'information et de la communication.

4/ Délibération pour accueillir un jeune ou une jeune dans le cadre d'une mission de service civique en lien avec la Mission Locale Jura Sud :

Monsieur le Maire, BRETIN Christian présente le dossier.

La Région Bourgogne/Franche-Comté souhaite faire de la jeunesse une priorité pour permettre à chaque jeune du territoire de se former, d'être accompagné dans sa trajectoire professionnelle et personnelle et d'être soutenu dans son autonomie et son insertion.

Ainsi, la Région soutient et propose des initiatives visant à promouvoir l'engagement citoyen des jeunes, dans le projet d'intérêt général ou social.

Ainsi, 17 726 jeunes Bouguignons/Franc-Comtois ont bénéficié de ce dispositif depuis sa création en 2010.

Dans ce cadre, la Région Bourgogne/Franche-Comté dispose d'un agrément afin d'accueillir des jeunes en service civique au sein des collectivités.

Au niveau de la commune de Cousance, nous souhaitons accueillir un volontaire intéressé par l'environnement et la nature qui souhaite s'investir dans l'animation, la création et l'animation d'un projet de fleurissement.

Nous souhaitons nous appuyer sur les dispositifs et sur la compétence de la Mission Locale Sud Jura et plus particulièrement sur l'antenne de Lons-le-Saunier qui sera en quelque sorte maître d'œuvre de ce projet.

Age du jeune : compris entre 16 et 25 ans (homme ou femme),

Durée du contrat : 8 mois,

Temps hebdomadaire d'activité : 24 heures,

Rémunération nette du jeune emploi Service Civique : 619,83 € net

Prise en charge de la rémunération par l'Etat : 504,98 € net

La Région Bourgogne/Franche-Comté peut prendre en charge la part communale soit : 114,85 € net à travers une demande qu'il conviendra d'instruire au niveau communal.

Il convient de noter qu'un jeune issu d'une famille RSA ou bien boursier à l'échelon 7 bénéficiera d'une aide supplémentaire de 114,95 €.

La mission que nous souhaitons demander au jeune service civique :

Labellisée deux fleurs, notre commune souhaite obtenir cette année la troisième fleur.

Ce jeune service civique aura pour objectif les missions suivantes :

- Proposer des pistes de projet pour la création d'un Comité de Quartier et faire le lien entre les élus et les habitants,
- Participer activement à la politique de plantation et de fleurissement de la commune,
- Avec un employé, participer à la valorisation des espaces verts et fleuris, tout comme ceux dédiés à la détente et aux loisirs,
- Co-animer les actions visant à amener les citoyens vers des gestes permettant l'amélioration de leur cadre de vie,
- Accompagner la valorisation du Verger du Revermont.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'accueillir un jeune ou une jeune dans le cadre d'une mission de service civique en lien avec la Mission Locale Jura Sud.

5/ Délibération pour renouveler trois baux commerciaux arrivés à échéance :

Monsieur le Maire, BRETIN Christian présente le dossier.

Dans le cadre de notre activité de bailleur, au profit de particuliers mais aussi de professionnels, nous constatons aujourd'hui pour ces derniers que trois baux commerciaux d'une durée chacune de 9 ans sont actuellement à échéance.

* Clinique Vétérinaire Lédonienne échéance 31/07/2021 – Loyer mensuel indicatif : 641,54 € TTC

* Optique Chantrans échéance 31/12/2022 – Loyer mensuel indicatif : 378,40 € TTC

* Avenir Bourgogne Service Immobilier échéance 31/10/2018 – Loyer trimestriel : 1 070,07 € TTC

Ces baux se sont néanmoins tacitement reconduits.

Or, Maître Marie Desplanches nous suggère de valider ces renouvellements de bail par une délibération. Ainsi, un nouveau bail par acte authentique saura protéger les locataires et le bailleur que nous sommes. C'est une sécurité, pour chacune des parties.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de renouveler trois baux commerciaux arrivés à échéance.

6/ Délibération pour créer et dénommer l'espace attenant au bâtiment de la Grenette : Place de la Grenette :

Monsieur le Maire, BRETIN Christian présente le dossier.

Dénommer les voies, les rues, les places et les lieux dits est une mission qui incombe aux collectivités à travers une activité dénommée l'adressage.

Ceci permet de faciliter la fourniture des services publics tels que les secours et la connexion aux réseaux et d'autres services commerciaux comme la délivrance des courriers et des livraisons.

C'est une activité qu'il convient de conduire de façon régulière et permanente au niveau de la Mairie.

Dans ce cadre, nous sommes conduits à devoir dénommer l'espace parking attenant au bâtiment de la Grenette.

Il sera dorénavant intitulé « Place de la Grenette ».

Ce nouvel intitulé permettra de mieux désigner cet espace au regard des nouveaux arrêts de bus.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de créer et dénommer l'espace attenant au bâtiment de la Grenette : Place de la Grenette.

Par ailleurs, un habitant a demandé que son habitation soit dénommée par l'intermédiaire de cette nouvelle place.

Nous souhaitons également dénommer la petite voirie qui rejoint la Grande Rue à la Rue Marchand : Allée de la Grenette.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de dénommer la voirie reliant la Grande Rue à la Rue Marchand : Allée de la Grenette.

7/ Délibération pour restituer sous forme d'une subvention sept adhésions à la bibliothèque justifiées par la carte avantage jeune :

Monsieur le Maire, BRETIN Christian présente le dossier.

Les jeunes Jurassiens qui détiennent la carte Avantages Jeunes bénéficient de certains avantages.

C'est notamment le cas, lorsqu'un jeune souhaite adhérer à la bibliothèque de Cousance.

La cotisation annuelle pour adhérer à la bibliothèque de Cousance est de 5 €.

La carte Avantages Jeunes lui permet d'obtenir la gratuité pour son adhésion.

7 jeunes ont adhéré à la bibliothèque de Cousance.

Infos Jeunes Bourgogne/Franche-Comté a donc versé 35 € à notre commune que nous devons restituer à la bibliothèque sous forme d'une subvention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de restituer sous forme d'une subvention sept adhésions à la bibliothèque justifiées par la carte avantage jeune.

8/ Délibération pour une subvention en faveur du Souvenir Français :

Monsieur le Maire, BRETIN Christian présente le dossier.

Le Maire rappelle que le Souvenir Français est très présent au niveau de notre commune de Cousance :

- Il l'est à travers une participation régulière et active lors de nos cérémonies au monument aux morts avec plusieurs lectures lues par des enfants et des adolescents.
- Il a participé financièrement à la rénovation de la sépulture de l'abbé Gavand.

Le Conseil Municipal à 12 voix pour et 1 abstention accepte de verser une subvention de 150 € en faveur du Souvenir Français pour l'année 2023 car elle n'avait pas été versée.

9/ Information par le Maire sur le fait qu'il a donné mandat au Centre de Gestion du Jura pour lancer le marché public de la protection sociale complémentaire.

Monsieur le Maire, BRETIN Christian présente le dossier.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura lance un marché public en vue de proposer des contrats groupes pour la protection sociale complémentaire des agents.

Toutes les collectivités du Jura sont invitées à s'associer à cette mise en concurrence. L'objectif est d'obtenir par effet de mutualisation et de négociation avec les assureurs des conditions de couverture les plus favorables pour les agents.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique définira en concertation avec les partenaires sociaux représentés au sein du Comité Social Territorial des garanties d'assurance pour les agents répondant au plus près de leurs besoins et de leurs situations familiales et économiques.

La protection sociale complémentaire concerne deux risques bien distincts :

- Les risques prévoyance (garantie maintien de salaire pour l'agent en cas d'arrêt de travail lors du passage en demi traitement notamment de mise en retraite, invalidité et décès),
- Les risques santé ou mutuelle santé.

Ces deux contrats nous seront présentés courant 2024 pour une mise en place le 1^{er} janvier 2025.

10/ Divers et dernières minutes :

Christian Bretin fait état des points divers suivants :

Le Compostage :

Fin décembre 2023, nous avons distribué dans les boîtes aux lettres des Cousañois une information qui portait sur le compostage.

Il était possible à celles et ceux qui le souhaitaient de pouvoir commander un composteur de 340 l ou 600 l au prix unitaire de 30 €.

Il était également noté l'emplacement des futurs composteurs collectifs.

Concernant précisément les commandes, 69 cousañois ont commandé un composteur : 37 composteurs 340 l et 32 composteurs 600 l.

Ces composteurs nous seront livrés par le SICTOM début mars. Une rupture d'approvisionnement est la raison de ce retard que le SICTOM regrette beaucoup.

Comme convenu, chaque composteur sera livré par nos salariés municipaux aux habitants concernés.

Problèmes ruisseaux :

Le maire apporte des informations sur les deux ruisseaux qui sont sources de problèmes pour notre commune :

- Tout d'abord, « le Préliion » petit ruisseau en provenance de Digna et « La Montariole » petit ruisseau lui aussi qui provient de Cuisia.

Pour l'un, comme pour l'autre, c'est l'Epage qui est le Syndicat Mixte de Bassin qui gère ces deux petits cours d'eau.

Concernant « le Préliion », il est prévu un méandrage avec la création d'un ripisylve arboré. Celui-ci se jettera à proximité immédiate du Glacier. Le but de ce chantier conséquent est d'empêcher définitivement les crues. Les terres labourables seront transformées en prairie artificielle. C'est un chantier lourd sur le plan technique et financier qui sera entièrement pris en charge par l'Epage. Les finances des deux collectivités que sont la Communauté de Communes Porte du Jura et Cousance ne seront pas affectées. C'est en 2025 que ce chantier s'effectuera.

Concernant le ruisseau la « Montariole », son débordement consécutif à la très forte pluviométrie du 14 novembre dernier a altéré une voirie communale ainsi que nos réseaux d'eaux pluviales et usées. Mais c'est surtout la maison attenante au chemin communal qui a été inondée au niveau de l'ensemble du rez de chaussée tout comme au niveau de la cave.

Ce sinistre pour lequel notre commune ne porte pas la responsabilité est en cours d'instruction entre les assureurs des riverains concernés tout comme Groupama notre propre assureur.

Dates importantes :

Le maire rappelle les dates importantes concernant des manifestations communales :

- L'inauguration de la Chapelle Notre Dame du Chêne le dimanche 7 avril,
- Un concert de musique classique à l'Eglise de Cousance début mai,
- La Journée Citoyenne le samedi 25 mai,
- La guinguette communale qui succédera les Lectures au Jardin le samedi 13 juillet.

La séance est levée à 21 h 50.

Le Maire – Christian BRETIN

